

**Carole Waldvogel**

*Centre de Recherches et d'Etudes en Sciences Sociales, Université March Bloch, Strasbourg*

## **L'ENVIRONNEMENT ET LES ASSOCIATIONS :** **Les luttes pour la structuration de l'espace\***

Les études sociologiques menées sur les associations qui agissent dans le secteur de l'environnement en France, s'accordent à souligner le caractère particulièrement hétérogène de cet espace d'activité<sup>1</sup>. Comment en serait-il autrement en effet, lorsque, comme le précise Patrick Champagne, « *le flou sémantique [de la notion d'environnement] (...) fonctionne comme une sorte d'auberge espagnole conceptuelle, chacun pouvant y apporter, ou mieux, y projeter ses préoccupations du moment* »<sup>2</sup> ?

Associations de protection de la nature, de gestion du biotope, associations d'informations des risques environnementaux sur la santé, en passant par les associations de protection du cadre de vie ou d'éducation à l'environnement pour ne prendre que ces exemples, la complexité de la situation est telle, que le terme de "nébuleuse écologico-environnementale" est quasi unanimement admis au sein de la communauté des chercheurs en sciences sociales<sup>3</sup>.

Pourtant, au regard des monographies locales et régionales produites sur le sujet, tout semble indiquer la possibilité d'un raisonnement en terme de champ. La diversité des enjeux défendus sous la bannière "environnement", les profils militants différenciés en fonction du type d'objet associatif, les formes d'action qui y sont associées, sont autant d'indices d'une lutte symbolique entre agents, dotés d'habitus distincts, pour l'imposition de la définition légitime de ce qu'est l'"environnement", et a fortiori, de ce qu'est la "protection de l'environnement"<sup>4</sup> : la constance des résultats d'une région à l'autre conférant en outre au champ une dimension nationale.

Pour le dire autrement, si les oppositions entre les associations du secteur de l'environnement, jamais appréhendées systématiquement jusqu'à présent, sont particulièrement tangibles, c'est que dans ces oppositions et dans les luttes symboliques qui les accompagnent, c'est la structuration même de l'espace qui est en jeu.

### **LA CONSTRUCTION DU CHAMP**

L'étude de la structure du champ demeure cependant problématique au premier abord : il est en effet impossible de dresser une liste exhaustive de l'ensemble des associations impliquées dans les questions d'environnement. Car toute association, quelque soit son objet principal, est susceptible de se mobiliser à un degré ou un autre, régulièrement ou ponctuellement selon son souhait, autour de l'environnement. Cette difficulté,

\* Cet article reprend des résultats obtenus dans le cadre d'une thèse co-financée par l'A.D.E.M.E (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et la Région Alsace.

<sup>1</sup> Voir notamment Barthélémy T., "En Bretagne, un militantisme pluriel", *L'Environnement, question sociale. Dix ans de recherches pour le Ministère de l'Environnement*, ouvrage collectif coordonné au Crédoc par Michel Boyer Guy Herlich et Bruno Maresca, Paris, éditions Odile Jacob, 2001, pp. 149-158.

<sup>2</sup> Champagne P., "L'environnement, les risques et le champ journalistique", *Regards Sociologiques*, 1997, n°14, p. 74.

<sup>3</sup> Micoud A., "La nébuleuse associative", *L'environnement, question sociale. Dix ans de recherches pour le Ministère de l'Environnement*, ouvrage collectif coordonné au Crédoc par Michel Boyer, Guy Herlich et Bruno Maresca, Paris, éditions Odile Jacob, 2001, p. 119.

<sup>4</sup> Voir notamment Barthélémy T. et Weber F., "Trois amours pour un même site", *Ethnologie française*, 1989-3, juillet-septembre, Tome 19, pp. 291-298.

comme le souligne fort justement Bruno Maresca, « *rend particulièrement illusoire toute volonté de clôture de l'espace associatif concerné par les questions environnementales* »<sup>5</sup>. Pour autant, un champ de luttes symboliques ne peut être composé que d'associations pour lesquelles l'environnement constitue un enjeu fort, qui vaille la peine de se battre. C'est dire que dans une réalité sociale aux contours flous et malléables telle qu'elle se présente ici, ne peuvent être retenues comme appartenant au champ environnemental, que les structures de l'espace associatif global qui ont l'environnement comme objet principal ou second objet principal d'activité, et uniquement celles-là<sup>6</sup>.

Une étude empirique a été réalisée entre fin 1999 et début 2001 auprès d'associations<sup>7</sup> du département du Bas-Rhin (Alsace)<sup>8</sup>, soumises à une enquête par questionnaires

<sup>5</sup> Maresca B., *La dynamique du mouvement associatif dans le secteur de l'environnement. Etat de la question et monographies régionales*, synthèse du rapport de recherche, Paris, Crédoc, 1995, p. 5.

<sup>6</sup> Les associations qui ont l'environnement comme second objet principal d'activité appartiennent au champ, car il ne faut pas oublier l'enjeu évolutif que peut constituer la problématique environnementale pour certains types d'associations, à l'instar des fédérations départementales de chasse et de pêche, actuellement agréées de protection de l'environnement. Voir notamment sur ce point Fabiani J.L., "L'opposition à la chasse et l'affrontement des représentations de la nature", *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1984, n°54, pp. 81-84.

En revanche, sont exclues du champ, les associations à objet "multidimensionnel", dont l'environnement est un secteur d'activité parmi d'autres (associations familiales, associations de consommateurs, etc.), dont on postule qu'elles ne font que "suivre" une demande.

<sup>7</sup> Les associations politiques sont exclues de cette recherche, car appartenant plus spécifiquement au champ politique (seul leur statut juridique les relie à l'espace associatif).

<sup>8</sup> Aucun effet lié aux spécificités juridiques des associations d'Alsace-Lorraine n'a été constaté sur les formes de l'action associative par rapport au reste de la France.

administrés indirectement. Afin de ne pas éliminer, par un jugement a priori, des structures répondant à la définition des associations qui s'occupent d'environnement — écueil particulièrement menaçant dans le cas des associations qui ont l'environnement comme second objet principal d'activité —, l'enquête a été effectuée à partir de l'inventaire<sup>9</sup> des associations "qui ont à voir avec le domaine de l'environnement", c'est-à-dire à partir de celles dont l'enjeu environnemental se trouve soit au premier plan, soit en trame de fond de leur activité principale<sup>10</sup>. Parmi elles, un échantillon de 114 associations — caractéristiques à la fois d'une pratique (sports de pleine nature, éducation à la nature, défense du cadre de vie, etc.) et d'un type de structure (petite, moyenne et grande eu égard à la taille et au secteur géographique d'activité)<sup>11</sup> — a été prélevé et soumis au questionnaire. La sélection des "associations qui s'occupent d'environnement" n'a été effectuée qu'a posteriori. Sur les 114 questionnaires initiaux, 63 correspondaient à la définition des "associations qui s'occupent d'environnement" : les résultats énon-

<sup>9</sup> Etant donné la méconnaissance par les institutions, du stock actuel d'associations en activité en France, l'inventaire des associations qui ont à voir avec le domaine de l'environnement a été effectué en croisant les listes d'associations fournies par différentes institutions d'une part, diverses fédérations d'associations d'autre part, ainsi que celles obtenues auprès de 18 communes sollicitées du Nord au Sud du département.

<sup>10</sup> On part en effet du postulat que les associations les plus intéressées par les questions environnementales — outre celles qui ont l'environnement comme objet principal d'activité — sont les associations pour lesquelles la qualité de l'environnement conditionne le niveau de satisfaction de l'activité pratiquée.

<sup>11</sup> La méthode de sondage stratifié a été choisie car l'objectif de l'enquête était de caractériser des types d'associations et d'appréhender leurs relations. Découper la population en sous-ensembles les plus homogènes possibles pour y effectuer à chaque fois un sondage partiel, répondait pleinement à cet objectif théorique, tout en ayant l'avantage de donner des résultats plus fiables qu'un sondage de même taille effectué au hasard sur l'ensemble de la population.

cés dans cet article, le sont à partir d'une enquête approfondie sur ces derniers.

Le traitement statistique met en exergue la structure actuelle du champ des associations qui s'occupent d'environnement ou, pour le dire autrement, les types d'associations actuellement dominants dans le secteur de l'environnement, ainsi que les catégories de population respectivement mobilisées. Mais quelles sont tout d'abord dans leur ensemble, les formes d'actions actuellement en vigueur dans le champ ?

## L'ENVIRONNEMENT: UN ASSEMBLAGE A MULTIPLE FACETTES

Dans la pratique, l'appellation générique "qui s'occupent d'environnement", recouvre une variété de formes d'actions associatives plus précise.

Tableau 1 : Types d'objets associatifs - Question à réponses multiples.

Activités	Effectifs	%
Non réponse	0	0
Pratique d'un loisirs	5	7,9
Représentation, défense des intérêts	12	19
Militantisme	8	12,7
Allié environnement et économie	11	17,5
Souci de mise en valeur, esthétique	27	42,9
Sensibilisation, éducation du public	20	31,7
Défense de l'environnement (cadre, qualité de vie, patrimoine architectural)	25	39,7
Gestion, coordination, mise en commun, organisation	17	27
Protection, restauration de la nature ou d'éléments naturels	22	34,9
Etude de la nature ou d'éléments naturels	13	20,6
Gestion, aménagement de la nature ou d'éléments naturels	16	25,4
Information, promotion	23	36,5

Autres objets (formation, animation essentiellement)	10	15,9
TOTAL/interrogés	63	331,7

Interrogés : 63 - Répondants : 63 - Réponses : 209. Pourcentages calculés sur la base des interrogés.

L'analyse de l'objet statutaire des associations appartenant à notre échantillon révèle la présence, en l'état actuel du champ, de 13 types d'axes plus spécifiques, ou ce qui revient au même, d'objets plus clairement définis en terme d'action environnementale (tableau 1)<sup>12</sup> : chaque association mettant en œuvre un peu plus de trois de ces objets en moyenne, quand bien même l'un ou l'autre d'entre eux corresponde à la "finalité affichée" par l'association. En outre, comme nous allons le voir, les 13 objets recensés s'articulent les uns aux autres, non sans exclure une certaine cohérence.

La préoccupation la plus largement partagée au sein de l'échantillon est le "souci de mise en valeur, le souci esthétique" avec 42,9% des associations concernées (soit 27). Sa forte représentation s'explique dans la mesure où cette préoccupation peut convenir tant à une association de protection ou de gestion d'un site naturel, d'un paysage, qu'à une association de protection du patrimoine architectural ou de défense du cadre de vie. La distribution dans 36,5% de l'échantillon, soit dans 23 associations, de l'objet "information, promotion" répond à la même logique : ce mode d'action est compatible avec l'ensemble des autres. Deux finalités sont encore présentes dans plus d'un tiers de l'échantillon : la "défense de l'environnement" d'une part, qui intéresse 39,7% des associations (25), et la "protection, restauration de la nature ou d'éléments naturels"

<sup>12</sup> Aucune association de l'échantillon ne présente de contradiction entre l'objet statutaire énoncé et les activités proposées.

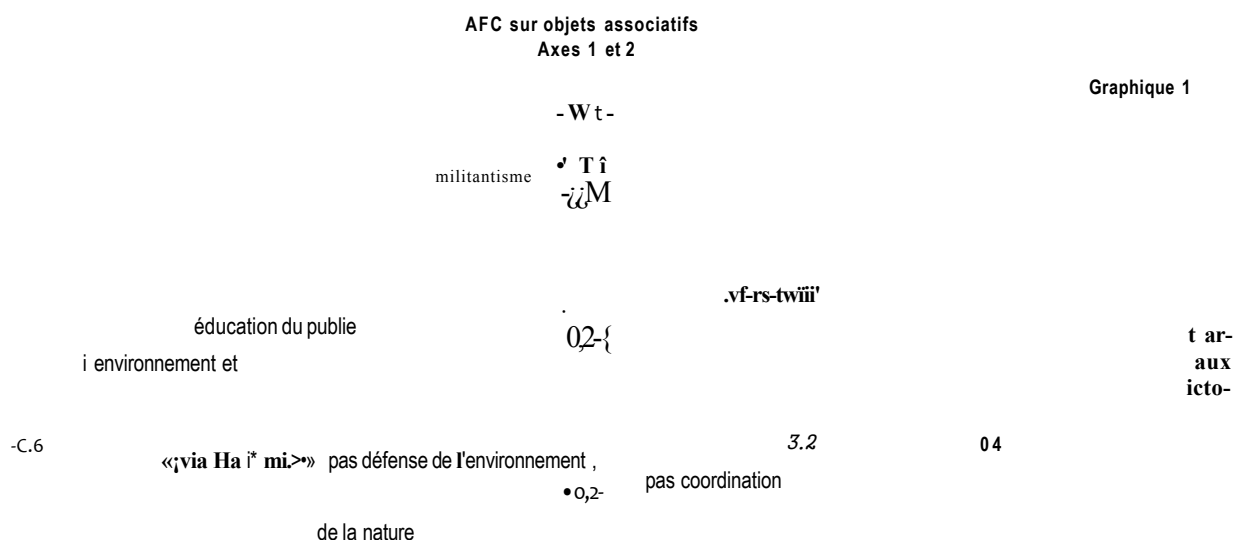
d'autre part, avec 34,9% d'associations concernées (22).

La bonne représentation de ces deux objets n'est pas surprenante étant donné le caractère généraliste du contenu de leur énoncé. En revanche, il est tout à fait intéressant de noter, dans le graphique 1, la position toute à droite de l'axe des ordonnées de la "défense de l'environnement", au regard de la position quasi symétrique à gauche du même axe, de la "protection, restauration de la nature ou d'éléments naturels" : cette opposition graphique correspond en effet à une différence fondamentale entre les deux finalités, visible tant dans leurs contenus propres, que du point de vue des objets avec lesquels chacune d'elles s'associe le plus volontiers.

La "défense de l'environnement" regroupe l'ensemble des préoccupations liées au cadre de vie, à la qualité de vie, ainsi qu'au patrimoine architectural. Située à proximité de l'objet "représentation, défense des intérêts" (contenu dans 19% des associations, soit 12), cette étroite relation pointe le caractère nettement anthropocentrique de l'activité. La "protection de la nature", placée sur l'axe des abscisses à gauche du graphique, montre par son positionnement même, sa propension à s'associer à deux grands modes d'actions différents, situés de part et d'autre du même axe : un premier, dans la partie en bas à gauche du graphique, que l'on pourrait

qualifier de "travail de terrain", avec la présence des modalités "étude de la nature ou d'éléments naturels" et "gestion, aménagement de la nature ou d'éléments naturels" ; un second, situé en haut à gauche du graphique, qui consiste davantage en un "travail sur les représentations sociales de l'environnement", avec l'objet "militantisme" d'une part, et la "sensibilisation, éducation du public" d'autre part. Dans ce dernier mode d'action, l'aspect organisationnel tient toute sa place, comme l'indique la proximité de la modalité "gestion, coordination, mise en commun, organisation" (comprise dans 27% des associations, soit 17). La différenciation entre "protection de la nature" et "défense de l'environnement" s'inscrit également dans leur association respective avec le "militantisme" d'une part, et la "représentation, défense des intérêts" d'autre part : comme si, à la protection de la nature correspondait une action "désintéressée" de propagation d'une idée d'intérêt générale, et à la "défense de l'environnement", la lutte pour la défense d'intérêts) immédiatement plus visibles. De sorte que schématiquement, une opposition entre défense de l'environnement "vert" et défense de l'environnement "gris" se dessine ici : d'autant plus fortement d'ailleurs, que les deux objets s'excluent l'un l'autre (cf. graphique 1 : "pas défense de l'environnement" et "pas protection de la nature")<sup>13</sup>.

Remarquons par ailleurs la faible présence



du "militantisme" au sein de l'échantillon : sur l'ensemble des associations interrogées, 8 seulement (soit 12,7%) militent en faveur d'une idée environnementale. Tout porte en fait à croire, que le "travail sur les représentations sociales de l'environnement" passe davantage à l'heure actuelle, par la "sensibilisation, l'éducation du public" à la question : cette activité étant mise en œuvre par près d'un tiers des associations de l'échantillon (20). Il faut dire qu'en dehors de sa complémentarité avec la "protection, restauration de la nature ou d'éléments naturels", ainsi qu'avec le "militantisme", la "sensibilisation, l'éducation du public" constitue le support d'activité le plus fréquent des 17,5% d'associations qui "allient environnement et économie" (11), c'est-à-dire de celles qui cherchent à faire de l'environnement un secteur d'activité économique. D'où la proximité de ces deux modalités dans le graphique 1.

Enfin, il est à noter que peu d'associations de "loisirs" de l'échantillon initial des 114 structures interrogées, s'occupent actuellement d'environnement en tant que second objet principal d'activité : on y compte les fédérations départementales de chasse et de pêche, ainsi que quelques associations affiliées.

## **LA STRUCTURE GLOBALE ACTUELLE DU CHAMP DES ASSOCIATIONS QUI S'OCCUPENT D'ENVIRONNEMENT**

Pour autant, une large distribution d'une finalité ou d'une modalité de fonctionnement au sein de l'échantillon n'est pas synonyme de contribution mécaniquement identique du même objet, dans l'organisation du champ des associations qui s'occupent d'environnement. Seuls les objets les plus discriminants parmi les 13 recensés — quelque soit leur niveau de présence dans l'échantillon —,

participent à la structuration du système d'oppositions caractéristique de ce champ. Ainsi, seuls les objets "défense de l'environnement", "allie environnement et économie", "sensibilisation, éducation du public" et "gestion, coordination, mise en commun, organisation" contribuent fortement à la structuration globale de l'actuel "champ des associations qui s'occupent d'environnement"<sup>14</sup>. C'est dire que la différenciation entre associations s'établit également sur d'autres critères (cf. graphique 2).

En effet, le questionnaire sur lequel est basée cette recherche pose des questions relatives au budget des associations, à leur réseau relationnel, à leurs ressources et activités "culturelles"<sup>15</sup>, ainsi qu'à leur reconnaissance institutionnelle. Parmi ces questions, seules les plus discriminantes ont été retenues pour appréhender les capitaux économique, social, culturel, symbolique et de reconnaissance institutionnelle des structures étudiées. Ce passage par la construction de capitaux<sup>16</sup> répond à deux objectifs essentiels : faciliter la lisibilité première de l'analyse (graphique) d'une part, et surtout, établir des différenciations fortes, capables de caractériser les types d'associations qui dominent actuellement dans le champ. En ce sens, un capital supplémentaire semble indispensable à l'analyse : le capital spéci-

<sup>14</sup> Comme le souligne l'absence de l'objet "protection, restauration de la nature ou d'éléments naturels" du graphique 2, l'opposition entre "défense de l'environnement" et "protection de la nature" ne contribue pas, comme on aurait pu le croire, à la structuration actuelle du champ : c'est que la compatibilité de la "protection de la nature" avec des modes d'actions aussi différents que "le travail de terrain" et "le travail sur les représentations de l'environnement", annihile son effet discriminant.

<sup>15</sup> Publications diverses, CSP des membres actifs, salariés qualifiés dans le domaine de l'environnement.

<sup>16</sup> Les différents capitaux sont mis en variables supplémentaires dans l'analyse factorielle de correspondances, de façon à ne pas fausser les résultats.

que aux associations qui s'occupent d'environnement. Un tel capital permet en effet d'appréhender la légitimité que se reconnaissent les associations à prendre officiellement position sur une question d'ordre environnemental (leur prise de position effective) au regard de la légitimité que leur prête l'extérieur à se prononcer sur le même sujet. Le capital spécifique peut alors être défini comme un indice du degré de reconnaissance du pouvoir symbolique exercé par une association. Selon l'ensemble de ces critères, l'analyse de la structure globale du champ des associations qui s'occupent d'environnement fait apparaître des régularités différenciant 4 types d'associations: les associations de défense de l'environnement, les associations qui allient environnement et économie, et les structures définies uniquement par leur capital global, à savoir, les associations à capital global fort

d'une part, et les associations à capital global réduit d'autre part.

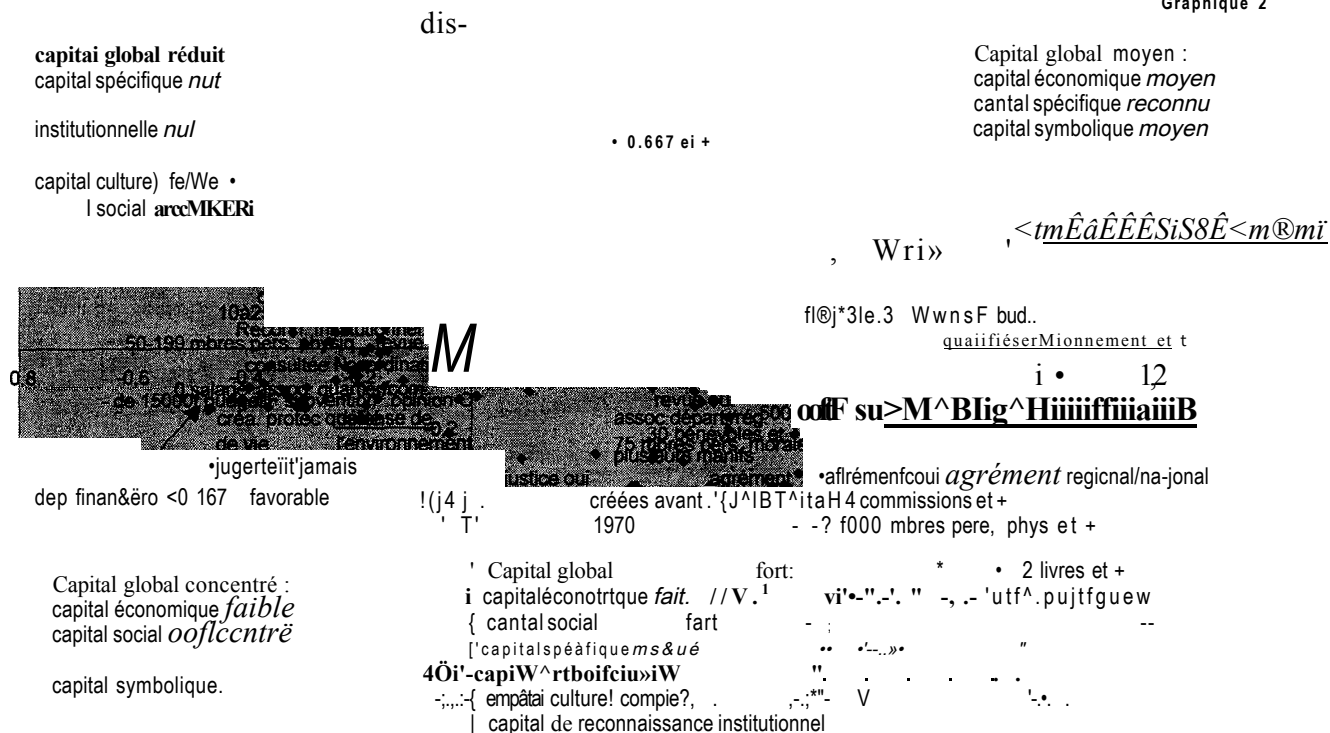
### Les associations à capital global réduit

Cette catégorie d'associations, située en haut à gauche du graphique 2, regroupe les structures, quelque soit leur objet social, à la fois les plus petites en nombre d'adhérents et les plus récentes du champ (celles qui ont été "créées en 1990 et plus") ; expliquant ainsi la présence dans cette partie du graphique, d'un capital de reconnaissance institutionnelle lié à l'ancienneté de type nul.

Pourvues de moyens financiers relativement modestes en comparaison des autres catégories d'associations — avec "10.000 à 25.000 F de gains d'activité" (1.524,39 à 3.810,97) —, les structures à capital global réduit tiennent leur autre grande origina-

Analyse Factorielle de Correspondances  
sur l'ensemble des variables actives  
Axes 1 et 2

Graphique 2



lité dans la possession d'un capital spécifique nul, qui souligne une prise de position publique inexistante de leur part, concernant des problèmes d'ordre environnementaux (mis en exergue par la présence des modalités "opinion Non" et "justice Non"). Tout semble indiquer en somme, que les associations à capital global réduit, dont l'activité intéresse généralement "1 à 49 membres individuels", parfois "50 à 199" — possédant en cela un capital social circonscrit —, n'ont d'autre principale préoccupation que de promouvoir la finalité qu'elles annoncent. Si celle-ci peut être très variable, l'absence d'intervention des associations dans le débat public exclus néanmoins d'emblée de cette catégorie, les structures à dominante revendicative et/ou militante.

### **Les associations de défense de l'environnement**

Les associations de défense de l'environnement, situées en bas à gauche du graphique 2, ont pour objet la défense de la qualité de vie et/ou du cadre de vie. Créées suite à la menace que constitue sur l'environnement immédiat de riverains un projet (autoroute, installation industrielle, etc.) ou une pollution — que met en évidence la modalité "créée pour protéger la qualité de vie" —, ces associations ont généralement une durée de vie égale à la réussite ou non de l'imposition de leur point de vue auprès de décideurs institutionnels.

Formes instituées de mobilisation collective contre un projet ou une nuisance<sup>17</sup>, les associations de défense de l'environnement se positionnent dans la plupart des cas, contre l'avis ou la décision des dirigeants politiques concernés par le dossier. Mais souf-

<sup>11</sup>. Il arrive que le refus des décideurs politiques d'entendre l'opinion diffuse d'une frange de la population contribue à sa formation en association.

frant d'un manque de légitimité aux yeux de leur(s) interlocuteur(s) détenteur(s) d'un mandat électoral, ces associations ne sont "pas consultées" dans le cadre de commissions consultatives ; aussi cherchent-elles à investir l'espace public ("opinion Oui")<sup>18</sup>. Pour faire entendre leur voix, elles organisent généralement une manifestation : leur secteur géographique d'activité étant "le quartier ou la commune", d'où proviennent leurs adhérents, au nombre approchant les "50 à 199" dans le graphique, elles disposent en ce sens d'un capital social "concentré" convoqué pour l'occasion. La prise de position subversive des associations de défense de l'environnement, davantage subie qu'acceptée par les autorités politiques concernées, explique donc le caractère "officieux" de leur capital spécifique.<sup>19</sup>

Par ailleurs, ce type d'associations possède un volume de capital économique faible, leur budget annuel ne dépassant généralement pas les 15.000 F (soit 2.286,58 ). C'est que l'activité revendicatrice et de mobilisation de l'opinion produite par ces associations, repose bien davantage sur la force de leur capital social que sur un volume de capital économique important. Quant à la question des subventions, les représentants de ce type d'associations expliquent qu'ils n'en ont pas demandées, ce doutant bien qu'ils n'en recevraient pas eu égard à leur activité d'opposition à la politique menée d'une part, et se présentant comme très sus-

<sup>18</sup> Lorsqu'elles décident d'ester en justice, elles sont déboutées, n'ayant pas la capacité juridique de mener ce type d'action : d'où la présence de la modalité "jugement jamais favorable" dans le graphique 2.

<sup>19</sup> Il est intéressant de noter que c'est parmi les associations de défense de l'environnement que la plus grande méfiance à l'égard de l'étude en cours a été enregistrée. Les quelques refus de participer à l'enquête se trouvent tous dans cette catégorie d'associations, en justifiant comme suit : « on ne sait pas comment les résultats vont être utilisés et dans les mains de qui ils vont tomber » ; « vous savez, s'il n'y avait pas les associations ... ».

ceptibles sur la question de l'autonomie de l'association d'autre part. D'ailleurs, bien des personnes enquêtées ont tenu le discours suivant : « *on n'en avait pas besoin de subventions particulières .. pour c'qui était à mettre en œuvre !* ». De sorte que les associations de défense de l'environnement ont un coefficient de dépendance financière à l'égard du champ politique<sup>20</sup> très faible, inférieur à 0,167 ; soit le plus faible des associations du champ.

En définitive, il n'est pas étonnant de voir que les associations de défense de l'environnement ne possèdent qu'un capital symbolique faible et que leur capital global est de type "concentré" : ce dernier repose essentiellement en effet, sur le volume et la structure particulière de leur capital social.

### **Les associations qui allient environnement et économie**

Ces associations, situées en haut à droite du graphique 2, tentent de "réconcilier économie et environnement" en investissant une activité environnementale négligée par le secteur marchand. Prestataires de services, ces associations sont également professionnalisées.

Leur composition suit un schéma très particulier : l'assise militante y est facultative, tandis que les membres "personnes morales" y occupent une place prépondérante ("1 à 74 membres personnes morales"). Parmi ces personnes morales, on trouve généralement des instances politiques (Conseil Général, Conseil Régional, etc.) parfois membres de droit du comité directeur de l'association. C'est que, loin de s'opposer aux décideurs politiques, les associations qui allient environnement et économie cherchent bien au

contraire à les associer à leur travail, à leur montrer le bien fondé et l'intérêt (politiquement utilisable) de leur activité. Le besoin d'un soutien financier sous forme de subventions dans le but de développer une activité nouvelle et de rémunérer les salariés est sans doute à cet égard un facteur explicatif déterminant : « *à partir du moment où on .. où on démontre les bienfaits de ces actions là heu . . . les politiques comprendront.. et accepteront (...) de financer ce genre d'activité* » [un responsable d'association de restauration des rivières]. C'est en effet parmi les associations qui allient environnement et économie que l'on enregistre les coefficients de dépendance financière les plus forts vis-à-vis du champ politique.

Tout se passe donc comme si le type de capital économique, de capital spécifique et de capital symbolique possédés par ces associations dépendait fortement de la reconnaissance que leur accorde le champ politique. En d'autres termes, c'est parce que le capital spécifique des associations qui allient environnement et économie est de type reconnu (visible aussi par le fait qu'elles sont consultées), qu'elles ont pu obtenir des subventions et donc posséder un volume de capital économique moyen, ainsi qu'un capital symbolique moyen.

La finalité la plus souvent mise en avant par les associations qui allient environnement et économie est l'"éducation, sensibilisation du public" à l'environnement, objet qui les rapproche des associations à capital global fort et indique par là même le poids de l'histoire dans la structure actuelle du champ. L'"éducation, sensibilisation du public" à l'environnement est sans doute en effet, l'activité la plus ancienne parmi celles pratiquées par les associations de ce type (la modalité "premier de la revue de l'association sorti en 1980 et plus" pourrait en être un indice). Mise en place en tant que moyen de

<sup>20</sup> Coefficient de dépendance financière à l'égard du champ politique : montant des subventions en 1999/budget de l'association en 1999.



protection de la nature par certaines associations à capital global fort dès les années 1970, suite au constat d'un "manque de structures associatives" en matière d'éducation à l'environnement, ce mode d'action s'est dans une large mesure détaché de son fondement militant pour devenir une activité à part entière. Ainsi, plus que les autres activités qui allient environnement et économie, elle a eu le temps de gagner en légitimité et faciliter ainsi le développement de l'activité de prestation : ce qui peut expliquer sa dépendance financière moyenne à l'égard du champ politique (coefficient situé entre 0,167 et 0,667). Dans le même temps, ces associations présentent certaines caractéristiques des associations à capital global fort : budget important (500.000 à moins de 3 millions de F ou 76.219,51 à moins de 457.317,07), nombre de salariés relativement élevé ("5 emplois qualifiés en environnement et plus") et fonctionnement en réseau associatif (modalité "gestion, mise en commun, organisation" situé sur l'axe des abscisses dans la partie droite du graphique)<sup>21</sup>.

<sup>21</sup> La répartition par région du degré de "fédéralisation" des associations de défense de l'environnement proposée par Pierre Lascoumes, selon le schéma intérêt naturaliste et réseau centralisé en Alsace et dans une moindre mesure en Rhône-Alpes, prégnance des intérêts particularistes et réseau coordonné en Bretagne, problèmes d'aménagement et réseau peu structuré en Aquitaine, reste largement contestable d'un point de vue proprement méthodologique. En effet, ni l'envoi d'un questionnaire par courrier, méthode dont on connaît le peu de fiabilité, ni surtout la méconnaissance du stock et de la structure de la population associative française au moment de l'enquête, ne permettent — et a fortiori ces deux éléments réunis —, de conclure d'une part à une fédéralisation différenciée des associations selon les régions, d'autre part à la prédominance d'un type d'associations dans une région donnée. L'auteur extrapole en effet des résultats obtenus sur 280 questionnaires retournés (répartis en : 138 originaires de Bretagne, 38 d'Aquitaine, 56 de Rhône-Alpes et 48 d'Alsace), sans connaître la représentativité de cet échantillon au regard de la population associative effectivement en activité au moment de l'enquête. De sorte que, si

Les associations qui n'énoncent pas d'autres objectifs que l'alliance de l'environnement et de l'économie, ou pour le dire autrement affirment, à l'inverse des précédentes, ne pas avoir d'autre objectif, regroupent des structures d'éducation à l'environnement plus petites ainsi que des activités plus marginales (aménagement de cours d'eau, etc.). Comparées aux grandes structures de cette catégorie, celles-ci ont un budget plus faible — même si, situé entre 100.000 et 500.000 F soit 15.243,9 à 76.219,51, il reste conséquent —, et disposent de moins de salariés (3 salariés en général, dont un emploi qualifié dans le domaine de l'environnement). Ces structures, plus petites mais aussi sans doute plus jeunes, sont les plus dépendantes à l'égard du champ politique (elles enregistrent un coefficient de dépendance financière de 0,667 et plus, les subventions représentant en effet 50.000 à 500.000 F ou 7.621,95 à 76.219,51 de leur budget global en 1999). Chose importante également, ces associations ont été créées non seulement à partir du constat d'un manque de structure associative dans le domaine investi et l'aire géographique considéré, mais surtout parce que des "circonstances" favorables s'y prêtaient (emplois subventionnés, "créneau" potentiel, etc).

On le voit, une distinction s'opère au sein des associations qui allient environnement et économie, entre grandes structures relativement anciennes et plus petites structures,

l'influence du facteur "région" existe en terme de réseau associatif et d'intérêt défendu, celui-ci reste encore à déterminer : ce qui, en l'état actuel des connaissances du monde associatif en France, reste très improbable.

Voir Joly-Sibuet E., Lascoumes P., Guchan A., Leost R., *Conflits d'environnement et intérêts protégés par les associations de défense. Aquitaine, Alsace, Bretagne, Rhône-Alpes*, Paris, Ministère de l'environnement, 1988, pp. 40-45 et Lascoumes P., *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques*, Paris, La Découverte, 1994, pp. 247 à 255.

plus jeunes et moins déterminées quant à l'objet investi. Néanmoins, l'ensemble des associations qui allient environnement et économie occupent une position commune par rapport aux autres types d'associations du champ : leur capital global moyen, c'est-à-dire la structure et le volume de ce capital, les situe en effet en position médiane relativement aux associations de défense de l'environnement et aux associations à capital global réduit d'une part, et aux associations à capital global fort d'autre part.

### **Les associations à capital global fort**

La partie en bas à droite du graphique 2 regroupe les associations — quelque soit leur finalité —, à la fois les plus anciennes et les plus dotées en capital global. Généralement "créées avant 1970", elles ont un secteur d'intervention qui s'étend le plus souvent au département si ce n'est à la région. Leur capital social fort s'explique tant par la présence massive de membres individuels — "1000 membres personnes physiques et plus" — que par celle de membres institutionnels — "75 membres personnes morales et plus" — qui dans ce cas, sont très majoritairement des associations : en effet, les associations à capital global fort sont le plus souvent des fédérations. Notons ensuite que la plupart de ces structures disposent de "30 bénévoles et plus", ce qui est loin d'être négligeable quand on sait que 54% des associations de l'échantillon disposent de moins de 15 membres actifs. Les associations à capital global fort disposent également d'un capital économique élevé, leur budget de l'année 1999 étant généralement de l'ordre de "3 millions de francs et plus" (soit 457.317,07 et plus) : ce volume de capital économique ressort notamment à l'état objectif par la possession d'un local de "100 m<sup>2</sup> et plus" faisant fonction de siège social. Pour ces associations, la part des gains d'activité représente "1 million de

francs et plus" (152.439,02 et plus), tandis qu'elles bénéficient en général de "500.000 F et plus de subventions" (soit 76.219,51 et plus) : en cela, les associations à capital global fort se rapprochent d'un coefficient de dépendance moyen à l'égard du champ politique (situé entre 0,167 et 0,667).

Contrairement aux associations de défense de l'environnement, les associations à capital global fort, quant bien même elles auraient organisé ou participé à "plusieurs manifestations" depuis leur création, possèdent un capital spécifique non pas seulement reconnu mais institué : elles participent en effet à "4 commissions consultatives et plus" (local, départemental, régional et d'autres aires géographiques) et sont agréées de protection de l'environnement, soit au niveau départemental ou, pour les plus instituées d'entre elles, au niveau régional ou national. A ce titre, les associations à capital global fort ont le droit d'ester en justice : ce qu'elles font généralement, en obtenant des "jugements favorables selon le cas". Leur activité associative consiste également en la publication d'une revue, dont le premier numéro est le plus souvent sorti avant 1980 ainsi que de "deux ouvrages et plus" depuis la création de l'association. Cette dernière activité, justifiant la possession d'un capital culturel élevé, se positionne à proximité de la reconnaissance d'utilité publique : autant dire que les deux modalités sont très liées.

Tout ceci converge à expliquer la possession par les associations à capital global fort, d'un capital symbolique fort et d'un capital de reconnaissance institutionnelle lié à l'ancienneté. L'ampleur du travail participatif, informatif et juridique qui ressort de l'analyse, permet en outre de saisir le caractère professionnalisé de ces structures, qui comptent généralement entre "4 et 14 salariés".

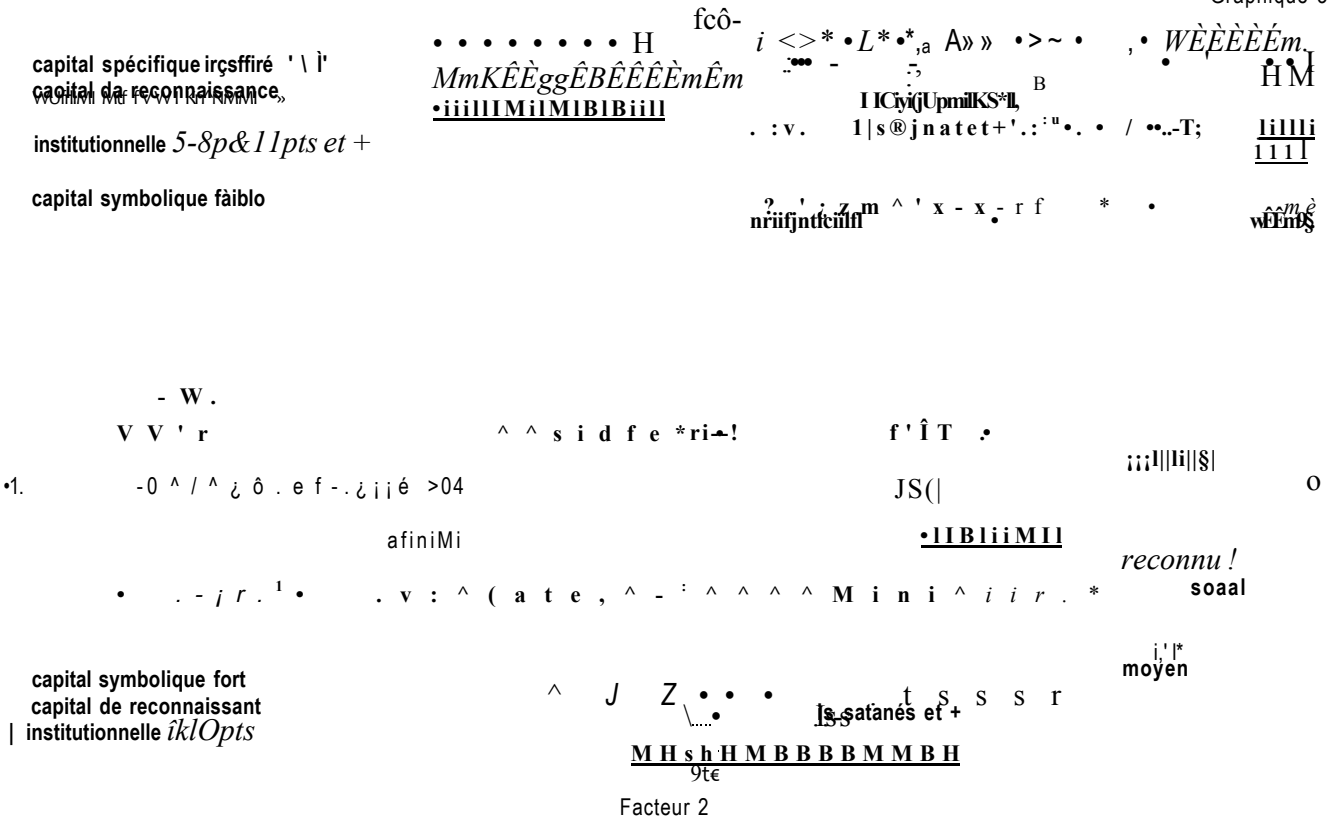
Remarquons néanmoins que les associations à capital global fort constituent le groupe le moins homogène de l'ensemble : le nuage de point y est en effet plus étiré qu'ailleurs. C'est que, comme l'indique l'AFC sur les axes 2 et 3, différents types de finalité ou de buts (dont nous connaissons désormais le phénomène d'attraction/répulsion) sont énoncés par les associations à capital global fort : les oppositions majeures entre des associations toutes différenciées quant à la structure et au volume de capital qu'elles ont accumulés, se redoublent ici d'un système secondaire d'oppositions de quatre modalités pratiques (revendications, rentabilisation économique, militantisme, gestion de la nature).

## LE SYSTEME D'OPPOSITIONS ENTRE GRANDES STRUCTURES DU CHAMP

L'axe 2 du graphique 3, qui explique 9,1% de l'inertie nuage de points, oppose les associations anciennes et revendicatives (celles qui donnent leur opinion et ont déjà organisé ou participé à des manifestations), aux associations qui "allient environnement et économie". L'axe 3 du même graphique, qui explique 6,7% de l'inertie du nuage de points, oppose — parmi les associations les plus dotées en volume de capital global — celles qui ont notamment pour objet le "militantisme" et/ou la "défense de l'environnement", à celles qui ont entre autres objets la "gestion de la nature". Le graphique 3 représente donc le système d'opposition entre

Analyse Factorielle de Correspondances  
sur l'ensemble des variables actives  
Axes 2 et 3

Graphique 3



les structures associatives actuellement les plus pourvues en capital global.

### **Les grandes associations de défense de l'environnement**

En haut à gauche du graphique 3 se positionnent les associations ayant pour objet la "défense de l'environnement". Généralement anciennes, il s'agit de structures qui ont été créées suite à un danger menaçant la qualité de vie d'habitants. La principale originalité des associations de cette catégorie par rapport aux précédentes, est d'avoir adopté, suite au règlement du dossier motivant leur création, une position de vigilance active à l'égard de nouvelles menaces environnementales potentielles dans leur secteur d'activité ; bref, de rester pérennes grâce à l'élargissement de leur champ de compétences et de préoccupations.

A plusieurs égards, ces associations gardent avec les associations de défense de l'environnement à capital global concentré, une homologie structurale évidente. Leur capital social tout d'abord, est comme pour les précédentes, de type concentré comparativement aux autres catégories d'associations du graphique 3. En effet, leur capital social repose essentiellement sur les "200 à 999 membres individuels" qui les composent, et qu'elles ont déjà eu l'occasion de convoquer lors de "plusieurs manifestations". Leur capital économique ensuite, peu discriminant ici, approche la modalité des "moins de 15.000 F de budget" (2.286,58 ), laissant figurer la faiblesse de leurs ressources financières comparé à d'autres structures, tout en étant moins que les autres associations à capital global fort, en situation de dépendance à l'égard du champ politique. De façon tout à fait paradoxale pourtant, ce sont également ces associations qui possèdent un capital spécifique de type institué, étant généralement invitées

dans 4 commissions consultatives et plus. Mais, comme le dénote leur capital symbolique faible et les propos de quelques responsables d'associations de ce type au sujet de leur rapport avec les décideurs politiques : « *On est très mal vu, très mal .. resenti ! (...) on est .. on est sur le même terrain qu'eux !.. On s'adresse à la même population et cette population c'est leurs électeurs et ils n'aiment pas ça!* », « *ils nous z'aiment pas beaucoup ! Mais heu.. heum mm. . . on est incontournable !* » ou encore « *on embête les politiques ! en leur demandant de prendre des mesures !* ». Tout se passe en fait comme si le décalage observable entre le type de capital social et le type de capital symbolique d'une part, et le type de capital spécifique et de capital de reconnaissance institutionnelle possédé d'autre part, résultait de la nécessité ressentie par les instances politico-administratives, de canaliser par la reconnaissance, l'activité revendicative toujours potentielle d'associations de défense de l'environnement devenues pérennes. Un responsable d'association illustre la situation en ces termes : « *certains [hommes politiques] pensaient nous avoir dans la poche heu... mais i'sont trompés !* ». Notons d'ailleurs qu'un lien existe — étant donnée la proximité des modalités — entre d'une part, l'agrément communal ou intercommunal et le fait d'avoir " 200 à 999 membres individuels" et entre le fait d'avoir d'autre part, une "agrément régional ou national" et de publier "2 livres et plus" ; comme si la taille et la réputation intellectuelle de ces associations obligeaient les instances politiques à les reconnaître.

### **Les grandes associations de gestion de la nature**

Les associations de gestion de la nature, situées en bas à gauche du graphique 3, associent généralement cette activité avec un "autre objet" (formation à la pêche, etc.), et

constituent les structures les plus pourvues en capital économique, social et symbolique du champ, étant tous trois de type fort. Ces associations, souvent largement préexistantes à l'émergence de la problématique environnementale en France, d'où un capital de reconnaissance institutionnel lié à l'ancienneté élevé, sont également celles que caractérise particulièrement la possession d'un agrément départemental de protection de l'environnement et qui comptent le plus de salariés ("4 à 14 salariés") et de bénévoles en leur sein.

### **Les associations militantes et les associations éducatives**

La partie droite du graphique 3 représente, parmi les associations qui ont pour objet le "militantisme" et/ou l'"éducation, sensibilisation du public", celles qui disposent actuellement d'un capital global fort. Que l'objet "éducation, sensibilisation" du public se positionne sur la partie en haut à droite du graphique 3, c'est-à-dire du côté des grandes associations militantes, est significatif du fait que certaines d'entre elles, avec un budget souvent inférieur à celui des associations gestionnaires (500.000 à moins de 3 millions de F de budget, soit 76.219,51 à 457.317,07 contre un budget de 3 millions de F et plus ou 457.317,07 d'euros et plus pour les associations gestionnaires), et surtout avec une dépendance financière à l'égard du champ politique la plus importante des associations à capital global fort, développent une conception d'éducation politique. Cela signifie en d'autres termes, que les associations "militantes" se différencient, en terme de reconnaissance, entre des associations centrées sur le militantisme qui peuvent se rapprocher des associations de défense de l'environnement lors de conflits, et des associations militantes qui, en privilégiant l'éducation et la sensibilisation du public, se rapprochent des associations qui pla-

cent l'environnement dans une perspective plus économique : l'une et l'autre de ces orientations implique bien sûr des rapports tous différents aux instances politiques. Si l'attribution de subventions aux associations militantes est donc souvent tributaire des relations au champ politique, les associations qui "allient environnement et économie", en bas à droite du graphique 3, échappent quant à elles à ce schéma d'incertitude financière, en ce qu'elles bénéficient d'un capital spécifique reconnu, d'un capital social circonscrit et d'un capital symbolique moyen dont ne disposent pas les associations "militantes". Il faut dire que l'objet "militantisme" est celui qui se place le plus à proximité de la modalité appartient à "1 regroupement national et plus", c'est-à-dire à une fédération d'associations et plus ; montrant en cela sa propension à fonctionner en réseau militant, ce qui n'est sans doute pas propre à plaire aux décideurs politiques. Enfin, on le voit, son positionnement tout contre l'axe des ordonnées rapproche singulièrement le "militantisme" de la partie du graphique caractéristique des grandes associations de défense de l'environnement, comme si certaines propriétés associaient ces deux modalités : ce qui est effectivement le cas du point de vue du recrutement social des membres de ces associations.

### **DES CARACTERISTIQUES SOCIOLOGIQUES DIFFERENCIEES SELON L'OBJET ASSOCIATIF**

Loin d'être "ouvert", alors qu'aucune association ne recourt à un quelconque numerus clausus, le recrutement social des responsables<sup>22</sup> montre une sélection basée sur des

<sup>22</sup> L'échantillon est composé de 37,9% d'associations qui ont "moins de 8 membres" dans leur comité directeur (soit 7 membres, eu égard au droit local), de 41,3% d'associations qui ont "de 8 à 12 membres" et de 19% d'associations avec "13 membres et plus".

critères socioprofessionnels, en corrélation avec le type d'objet associatif. Comme a pu le montrer François Héran, on peut dire ici aussi qu'"à la sociabilité volontiers militante des intellectuels fait pendant la sociabilité plus fonctionnelle des autres catégories"<sup>23</sup>.

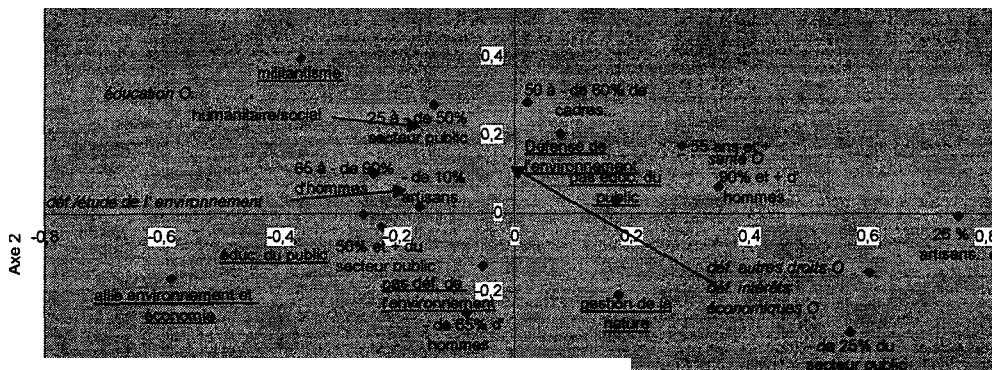
Dans la partie haute du graphique 4, les associations dont l'objet est le "militantisme" (à gauche) ou la "défense de l'environnement" (à droite), connaissent en effet un recrutement social de leurs membres tout comparable à celui des associations que l'auteur nomme à "sociabilité militante" (ou, dans le cadre de cette étude, "associations revendicatives") : forte représentation des "cadres et professions intellectuelles supérieures", faiblesse particulièrement marquée de la présence féminine, mise à contribution plus affirmée de la retraite au profit de ce type d'activité.

Les associations qui ont pour objet la "défense de l'environnement" sont celles qui

correspondent le plus fidèlement à ce schéma. Composées de "50 à moins de 80% de cadres et professions intellectuelles supérieures" voire, comme le précise le croisement des axes 2 et 3, de "80% et plus" de représentants de cette catégorie, elles sont dans le même temps investies par "90% d'hommes et plus", souvent à la retraite (la classe d'âge "55 ans et plus" y est la mieux représentée). L'investissement particulièrement élevé des "cadres et professions intellectuelles supérieures" dans les associations de défense de l'environnement, si l'on se remémore les circonstances de création de ce type de structure, n'a cependant rien de surprenant, lorsque l'on sait quant au phénomène de mobilisation, que "dans les parties de l'espace social où le capital culturel compte beaucoup, les insultes au capital symbolique sont déterminantes"<sup>24</sup>. Un responsable d'association de défense de l'environnement explique ainsi son engagement en ces termes : « *le mépris dans lequel ils nous ont tenu .. hein ! Et j'suis pas seul*

Analyse Factorielle de Correspondances  
sur caractéristiques sociologiques des membres par objet  
Axes 1 et 2  
= ft6 : : : i

Graphique 4



"t Inl«n«daia» 19ft«t\*tf • i, 'cadns. ,  
' V- \* ' amptoyéi \_ \_ ;

18% M-  
•douvriers •

Axel

<sup>23</sup> Héran F., "Un monde sélectif : les associations", *Economie et statistiques*, mars 1988, n°208, p. 27.

<sup>24</sup> Montlibert de Ch., *La domination politique*, Strasbourg, P.U.S., 1997, p. 93.

*parc'que j'ai discuté avec d'autres depuis (...) Beaucoup m'ont dit heu... j'n'ai pas supporté la manière dont on a été traité avec l'affaire DHL ! »<sup>25</sup>.*

Les associations du champ qui ont pour objet le "militantisme" enregistrent une adhésion moindre — mais toujours conséquente au regard de la structure de la population française —, des hommes d'une part (avec "65 à moins de 90% d'hommes"), et des "cadres et professions intellectuelles supérieures" d'autre part (avec "30 à moins de 50%" de cadres). Cette baisse de l'effectif "cadre" s'effectue en grande partie au bénéfice des "professions intermédiaires", qui constituent ici "15 à moins de 30%" des adhérents.<sup>26</sup> Peut-être en trouverait-on l'explication dans le fait que, comme le dit Pierre Bourdieu, « *la bourgeoisie nouvelle ou renouvelée trouve son alliée naturelle, tant sur le plan économique que sur le plan politique, dans la petite bourgeoisie nouvelle qui reconnaît en elle la réalisation de son idéal humain (celui du cadre "dynamique") et qui (...) collabore d'enthousiasme à l'entreprise d'imposition des nouvelles normes éthiques (en matière de consommation particulièrement) et des besoins correspondants* »<sup>27</sup>. De sorte que, s'il existe une proximité sociale basée sur un fort recrutement de "cadres", entre les associations qui ont pour objet le "militantisme" et celles qui ont pour objet la "défense de l'environnement", propre à jeter une passerelle de l'un à l'autre et conduisant parfois au terme d'un conflit, des "défenseurs de l'environnement" au "militantisme"

environnemental<sup>28</sup>, un phénomène similaire de vases communicants existe entre associations "militantes" et associations qui "allient environnement et économie" (situées en bas à gauche du graphique 4)<sup>29</sup>, résultat d'une présence relativement forte dans les deux cas, et particulièrement au sein des associations qui "allient environnement et économie", de membres issus de la catégorie socio-professionnelle des "professions intermédiaires". Il s'agit en effet à chaque fois, d'agents sociaux dont la position correspond « *au lieu de plus grande indétermination d'une région d'indétermination, c'est-à-dire principalement du côté du pôle culturel de la classe moyenne, [où] se situent des positions encore mal déterminées, tant pour le présent qu'elles proposent que pour l'avenir très incertain, et du même coup très ouvert (...) qu'elles promettent*^ ». Le lien qui existe entre associations "militantes" et associations qui ont pour objet l'"alliance de l'environnement et de l'économie" tient

<sup>25</sup> Voir sur ce point Waldvogel C., "Un enjeu de santé : la mobilisation collective des riverains de l'aéroport de Strasbourg", *Regards sociologiques*, 1997, n°14, p. 119.

<sup>26</sup> Information donnée par le croisement des axes 2 et 3.

<sup>27</sup> Bourdieu P., *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, éd. de Minuit, 1979, p. 423.

<sup>28</sup> Il est intéressant de noter dans les autres engagements associatifs des dirigeants d'associations enquêtés (en variables supplémentaires dans l'analyse), que les activités relatives à l'imposition de normes éthiques, comme l'"éducation, enseignement" et l'"humanitaire/le social" se situent du côté de l'objet "militantisme" dans le graphique, et que des activités plus anthropocentriques, liées au bien-être de l'homme comme "la santé", se positionnent du côté de l'objet "défense de l'environnement". On retrouve là une opposition déjà observée dans l'articulation des différentes activités associatives pratiquées dans le champ. Ainsi, la passerelle entre "défense de l'environnement" et "militantisme" n'est ouverte qu'aux "défenseurs de l'environnement" un temps soit peu prédisposés — de part leur trajectoire dans l'espace social et géographique — à s'intéresser aux problématiques environnementales de façon plus générale, et à qui il ne manque finalement que l'"occasion" de s'en rendre compte et de l'affirmer.

<sup>29</sup> Les conséquences en sont, pour les associations qui ont le "militantisme" comme objet, l'occupation d'une position charnière en terme de recrutement social, entre les associations de "défense de l'environnement" et les associations qui "allient environnement et économie" : ce qui leur confère une force manifeste.

<sup>30</sup> Bourdieu P., *op.cit.*, p. 397.

donc en "l'histoire exemplaire de tous ceux qui, faisant profession de prosélytisme, ont fini par faire de prosélytisme profession"<sup>31</sup>. En effet, la réussite de ce tour de force au sein des associations "militantes" offrant, surtout dans le domaine de l'éducation à l'environnement<sup>32</sup>, des perspectives de développement favorables aux associations qui allient environnement et économie, on comprend que ces dernières soient aujourd'hui investies par une nouvelle génération d'agents sociaux dont l'avenir reste "ouvert".

Créées, on le sait, plus spécifiquement "suite à des circonstances favorables ou opportunités", largement investies par des membres des professions intermédiaires, ainsi que par "15% et plus d'employés", avec un âge moyen de "moins de 45 ans", soit le plus jeune du champ, le tout associé à la dimension novatrice et au caractère professionnalisé de l'objet associatif, ces associations qui "allient environnement et économie" ont une visée plus professionnelle que militante, au point que l'on puisse dire d'elles qu'elles ont un caractère "fonctionnel".<sup>33</sup>

Les associations à dominante "gestion de la nature" en bas à droite du graphique 4 enfin, sont un autre type d'associations à sociabilité fonctionnelle, dans la mesure où il s'agit

d'associations qui gèrent une activité sportive ainsi qu'une "autre" activité (formation, droit de pêche, etc.). Ces structures marquent une différence de recrutement social très nette avec les associations qui ont le "militantisme" comme objet. Elles regroupent généralement "moins de 30% de cadres et professions intellectuelles supérieures", soit le taux le moins élevé parmi les objets du graphique 4, et comptent en revanche le plus grand nombre d'"artisans, commerçants, chefs d'entreprises" (26% et plus de leurs membres), alors que les associations militantes sont celles qui en dénombrent le moins (moins de 10% de leurs adhérents). Enfin, les membres d'associations gestionnaires de la nature sont issus pour moins de 25% d'entre eux du secteur public, alors qu'ils sont "25 à moins de 50%" à y occuper un emploi au sein des associations militantes. La présence dans la partie en bas à droite du graphique 4 de la modalité "15% et plus d'ouvriers" rappelle ensuite que la petite bourgeoisie en déclin (artisans et petits commerçants) partagent « *pour tout ce qui touche à l'art de vivre quotidien, des choix (...) très proches de ceux des ouvriers, bien qu'ils ne soient pas imposés au même degré par la nécessité (ils disent par exemple qu'ils préfèrent un intérieur net et propre, facile à entretenir ou pratique)*<sup>34</sup> ». Il n'est donc pas étonnant de retrouver ces deux populations dans les associations qui ont pour objet la "gestion de la nature".

Les associations qui s'occupent d'environnement ne se distribuent donc pas au hasard, mais forment des "ensembles" dont le principe de constitution réside dans des régularités en matière d'accumulation de capital. Liées les unes aux autres par des oppositions de volume et d'espèces de capital acquis, mais aussi — surtout pour les plus grandes d'entre elles —, par des oppositions de fina-

<sup>31</sup> Bourdieu P., op.cit, p. 428.

<sup>32</sup> L'activité "éducation du public", située en bas à gauche du graphique 4 du côté de l'objet "allie environnement et économie", se positionne non loin de l'axe des abscisses, marquant ainsi sa proximité avec l'objet "militantisme".

<sup>33</sup> Notons que c'est aussi parmi les associations qui "allient environnement et économie" que l'on retrouve le plus fort taux d'adhésion féminin avec "moins de 65% d'hommes membres". Quand on sait que l'objet "allie environnement et économie" repose souvent sur l'"éducation, la sensibilisation du public", que le métier d'enseignant est largement féminisé et que l'éducation des enfants est une tâche nettement dévolue à la mère, l'engagement féminin dans le champ ne fait finalement que suivre une division traditionnelle des rôles entre les sexes.

<sup>34</sup> Bourdieu P., op.cit, p. 403.



lités et de descriptions de leurs pratiques, elles tiennent ensemble, et font "tenir" le champ dans lequel elles évoluent, à la manière de la division du travail organique de Durkheim. Mais ces oppositions ne sont pas seulement des oppositions d'"organisations" ayant des degrés d'ancienneté, de reconnaissance institutionnelle, d'implantation différentes, elles correspondent également à des recrutements sociaux différenciés ; comme si là aussi, fonctionnait cette loi qui veut que les agents se dirigent vers les structures le

plus à même de les reconnaître, ou pour le dire autrement, que les structures recrutent des agents les plus à même de se porter vers elles.

Dans ces conditions, on peut s'attendre à ce que les manières de parler, de défendre, de définir l'action environnementale et plus encore de penser l'organisation de l'espace, soient à leur tour structurées par des régularités qui trouveront une grande partie de leur principe dans ces oppositions.